

Les crédits

noter, d'autant plus que le leader actuel du Parti libéral du Canada, lors d'un discours qu'il avait prononcé le 16 janvier 1990 à l'Université d'Ottawa,—un des seuls discours de substance qu'a fait le leader depuis qu'il est chef du parti, il l'avait fait au moment où il entrait dans la course au leadership—avait dit de manière très claire, monsieur le Président, que selon sa vision à lui, il fallait un gouvernement national fort et que ce gouvernement national fort a toujours été nécessaire pour résoudre les grands problèmes de l'heure au profit de toutes les régions du pays. «Un gouvernement national fort est plus que jamais nécessaire si nous voulons relever avec succès les défis d'envergure mondiale des années 1990».

J'attire votre attention, monsieur le Président, à ce discours, et j'attire l'attention de tous les autres députés à ce discours qui vaut la peine d'être lu parce que, par rapport à ce que vient de nous dire aujourd'hui la députée de Hamilton-Est, il s'agit d'un changement de cap de 180 degrés du Parti libéral du Canada.

Monsieur le Président, malheureusement, ma collègue a fait une remarque partisane, que je trouve regrettable, à l'effet que M. Chrétien était le seul leader qui avait eu le courage d'aller témoigner devant la Commission Bélanger-Campeau. On ne peut pas laisser passer, de ce côté-ci de la Chambre, une telle remarque. C'est inacceptable pour nous, et on ne peut pas s'asseoir silencieusement et laisser la députée dire une telle chose sans rectifier les faits. Et les faits sont les suivants, monsieur le Président: J'ai moi-même présidé un comité parlementaire qui a produit un rapport unanime émanant de cette Chambre.

Ce rapport, quoiqu'il n'ait pas été le plus populaire, a servi de base à un accord signé le 9 juin dernier entre les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada. L'accord du 9 juin, monsieur le Président, c'est le Rapport Charest. Le leader du Parti libéral du Canada a dit qu'il approuvait le Rapport Charest. Mais entre le 9 juin et le 23 juin, il a été silencieux, comme la députée de Hamilton-Est non seulement le sait, mais elle le lui a reproché avec justesse lors de la course à la chefferie du Parti libéral du Canada. Je veux savoir aujourd'hui comment elle peut en toute honnêteté reprocher à quelqu'un d'autre un manque de courage alors que M. Chrétien a nettement manqué de courage en s'abstenant de se prononcer sur cet accord du 9 juin 1990.

[Traduction]

Mme Copps: Monsieur le Président, il m'est extrêmement difficile de répondre aux commentaires du député concernant le fait que j'ai fait preuve d'esprit de parti, étant donné la déclaration qu'il vient de faire. Il me semble incroyable qu'un député ministériel, qui en fait a entrepris au cours de la dernière législature un processus en vue de faire participer certains des autres intéressés à l'accord constitutionnel, a maintenant pris la parole ici pour essayer de défendre les mesures du gouvernement qui ont causé l'échec de l'accord constitutionnel.

J'espère que le député ne se contentera pas de lire les propos tenus par son chef à Buckingham. Il pensait peut-être que la déclaration à laquelle il fait allusion dans mon discours avait été entendue auparavant parce qu'elle avait été faite par le chef du Parti libéral quand il a comparu devant la Commission Bélanger-Campeau. Bien que le député croit peut-être que son chef mène le débat sur cette question, je conviendrais avec lui que nous avons besoin d'adopter un processus qui rapproche tous les partis politiques.

Je défendrai dans toutes les régions de notre pays ce que j'ai dit ici aujourd'hui. Nous avons besoin d'un processus parlementaire pour compléter la participation du public et les discussions privées qui ont lieu maintenant en secret. Si nous n'avons pas ce processus parlementaire par un élargissement du mandat du Comité Beaudoin-Edwards, nous nous retrouverons dans le même pétrin que dans le cas du lac Meech.

Le député devrait comprendre que l'Accord du lac Meech était condamné à l'échec parce que le sénateur Lowell Murray l'a appelé une toile sans couture. Si le sénateur avait compris à l'époque que, tout en tenant compte des cinq conditions sacrosaintes du Québec, il y avait place pour y inclure d'autres questions, nous ne serions probablement pas en train de parler d'une crise constitutionnelle aujourd'hui à la Chambre.

J'ai appuyé le gouvernement de l'époque et j'ai souscrit d'une manière impartiale l'initiative visant à trouver une solution. Je me rendais compte qu'elle n'était pas parfaite, mais je sentais aussi que le processus mis en place par le premier ministre la condamnait à l'échec.

Si l'on veut faire accepter une réforme constitutionnelle, avec tout le respect que je dois au sénateur Lowell Murray, on n'envoie pas un parfait inconnu, d'un bout à l'autre du pays pour essayer de faire accepter cet accord au Canada anglophone. Le premier ministre a fait un excellent travail à cet égard dans la province de Québec.